



Refus d'héritage de mon frère, conséquences ?

Par **Arcas**, le **07/05/2015** à **03:43**

Bonjour a tout le monde, voici ma situation qui requiert votre aide:

Mon petit frère de 23 ans vient de décéder d'un accident de la route. Il avait acquit à ses 19 ans une maison de village qu'il était en train de retaper. Mes parents hériteraient de la moitié de ses bien et moi l'autre moitié. Comme l'abattement concernant mes parents ne dépasse pas 100 000 euros ils ne devraient pas avoir de frais de succession à payer, mais me concernant comme le palier de l'abattement pour un frère est faible, l'état me réclame environ 15 000 euros pour la moitié d'un bien d'une valeur de 120 000 euros soit 60 000€. Actuellement en train de construire ma maison et avec peu de revenu, je ne pourrais malheureusement pas payer cette somme.

Les questions que je me pose, que ce passera t il si je refuse l'héritage de mon petite frère ? Mes parents devront ils payer à leur tour les frais me concernant ? ou ils n'auront que les frais prévus de base ?

Part la suite pensez vous qu'ils pourront quand même me faire une donation anticipé (d'ici 5 - 10 ans) ? J'ai pour rêve de la voir un jour terminé ...

Je vous remercie par avance de toutes les réponses et conseils que vous pourrez m'apporter.

Cordialement.
Rémy